

Economie

Publié à 13:04

La France interdit temporairement la vente de paracétamol en ligne



La France interdit la vente de paracétamol en ligne face à la pénurie / Le Journal horaire / 35 sec. / aujourd'hui à 12:02

Le gouvernement français a interdit mercredi et jusqu'à fin janvier la vente en ligne de produits à base de paracétamol, dans un contexte persistant de difficultés d'approvisionnement pour ce médicament anti-douleur d'usage courant.

"La vente par internet des spécialités composées exclusivement de paracétamol est suspendue jusqu'au 31 janvier 2023", a décrété le gouvernement dans un arrêté paru au Journal officiel.

Cette décision prend acte du fait que "les tensions en médicaments à base de paracétamol se poursuivent depuis plus de six mois", en particulier pour les formes destinées aux enfants.

"Les différentes mesures prises par les autorités sanitaires, pour efficaces qu'elles aient été, n'ont pas permis, jusqu'à présent d'y mettre fin", reconnaît l'arrêté.

Rationnement en pharmacie

Depuis plusieurs mois, l'Agence française de sécurité du médicament (ANSM) demande aux pharmaciens de rationner auprès de chaque patient la vente de paracétamol.

En décembre, le ministère français de la Santé avait déjà prévenu que, malgré ces mesures, la situation restait "complexe" et ne se résoudrait pas avant plusieurs semaines.

Exportations chinoises suspendues

Le gouvernement français souligne dans son arrêté l'aggravation de la situation sanitaire en Chine, où les cas de Covid explosent après une levée soudaine de drastiques restrictions sanitaires.

Le gouvernement chinois a interdit l'exportation de paracétamol alors que le pays produit une grande partie du principe actif utilisé par les laboratoires à travers le monde.

>> Lire également: **Réquisition et limitation des exportations de médicaments anti-fièvre en Chine**

Ces difficultés d'approvisionnements s'inscrivent par ailleurs dans un contexte plus large de pénuries de multiples médicaments, en France ou d'autres pays, à commencer par des antibiotiques comme l'amoxicilline.

afp/asch/vic

Publié à 13:04

Une molécule très utilisée

Le paracétamol est le médicament généralement recommandé en premiers recours pour lutter contre la douleur, car il entraîne moins d'effets secondaires que d'autres analgésiques courants comme l'acide acétylsalicylique (Aspirine) ou l'ibuprofène.

En Suisse, il est en vente libre dans les pharmacies jusqu'à la concentration de 500 mg. Les médicaments plus concentrés, par exemple les comprimés d'un gramme, sont disponibles uniquement sur ordonnance.

Il est couramment vendu sous des noms de marques (Dafalgan, Panadol, Ben-U-Ron, Acétalgine, Tylenol) ou sous son nom propre par des fabricants de médicaments génériques (Axapharm, Helvepharm, Mepha, Sandoz, Spirig).

À consulter également



Les pénuries de médicaments bon marché sont toujours plus fréquentes

Suisse

Le 4 novembre 2022



Face aux pénuries, des hôpitaux fabriquent leurs médicaments

Economie

Le 5 septembre 2022

La RTS

[À propos](#)

[FAQ](#)

[Conditions générales](#)

[Charte de confidentialité](#)

[Gérer les paramètres relatifs aux cookies](#)

[Contact](#)

[Travailler à la RTS](#)

[Communiqués de presse](#)

[Play Suisse](#)

[Recevoir nos programmes](#)

[Comment écouter nos podcasts](#)

[Ventes aux professionnels](#)

[Visiter les studios](#)

[Assister aux émissions](#)

[La Boutique RTS](#)

[RTS Avec Vous](#)

[SSR Suisse Romande](#)

[Médiation](#)

[Jurisprudence](#)

SRF | RSI | RTR | SWI